

Ces pourris ont banni Trump à vie sur tous les réseaux sociaux



Twitter CEO Jack Dorsey and Facebook CEO Mark Zuckerberg have been trading barbs in public ... [+] PA

IMAGES; CHIP SOMODEVILLA VIA GETTY IMAGES

Florian Philippot qualifie de véritable coup d'État le fait que le président des États-Unis, toujours en exercice, Donald Trump, ait été banni de tous les réseaux sociaux. Ajoutons également que les avocats Sydney Powell, Steve Bannon et Rudy Giuliani, ainsi que le général Flynn, ont subi le même sort, tandis que de nombreux internautes voient leurs abonnés disparaître les uns après les autres.

L'épouse d'Obama avait demandé aux réseaux sociaux de bannir Donald Trump, et elle fut écoutée sur-le-champ. Notons que Twitter n'a jamais touché aux comptes de l'islamiste Erdogan, ni à celui du Président iranien Khomeini.

Twitter autorise aussi le compte de Louis Farrakhan, chef de

« Nation of Islam » (organisation de Noirs musulmans violemment racistes envers les Blancs et les Juifs) qui appelle les juifs des « termites » (mot qui signifie « termite » mais aussi « fourmi ») dans ses meetings (« I am not anti-Semite, I am anti-Termite »).

C'est d'autant plus grotesque que des sources concordantes font savoir que Zuckerberg, patron de Facebook, a versé de grosses sommes à différentes structures démocrates (on parle de 500 millions de dollars), leur permettant de recruter des hommes de main, souvent venus des Black Lives Matter et des antifas, pour intimider, notamment le jour des élections, les observateurs républicains, en les éloignant avec l'alibi sanitaire.

L'antisémitisme le plus violent est donc « légal » sur Twitter, s'il vient de dictateurs non-Occidentaux ou d'agitateurs non-Blancs.

Zuckerberg avait été quelque peu malmené par quelques sénateurs qui n'appréciaient pas trop certaines pratiques de Facebook.

Mais c'est le sénateur républicain Josh Hawley qui l'avait le plus malmené, mettant en avant ses connivences avec Twitter et Google, et ses choix partisans.

Quant au patron de Twitter, Jack Dorsey, il avait été bousculé par le sénateur républicain Ted Cruz.

À noter que Donald Trump avait prévu cette censure, et que le président des États-Unis annonce qu'il va créer sa propre chaîne. En France, Radio Québec et le député Son-Forget, ex-LREM, ont été également censurés par Twitter.

À noter également qu'on est dans la poursuite d'un véritable

coup d'État, qui a commencé par le signalement de quelques tweets du Président américain, puis de la censure par les médias américains de ses dénonciations de la fraude, puis la censure de quelques-uns de ses tweets, et à présent son bannissement.

L'argument facile utilisé pour justifier ce coup d'Etat serait que Donald Trump serait responsable de l'invasion du Capitole par quelques-uns de ses supporters. On sait que la provocation venue des antifas est aujourd'hui établie. Ainsi, un activiste de Black Lives Matter a été arrêté dans le Capitole, lors des émeutes du 6 janvier, et questionné par la police :

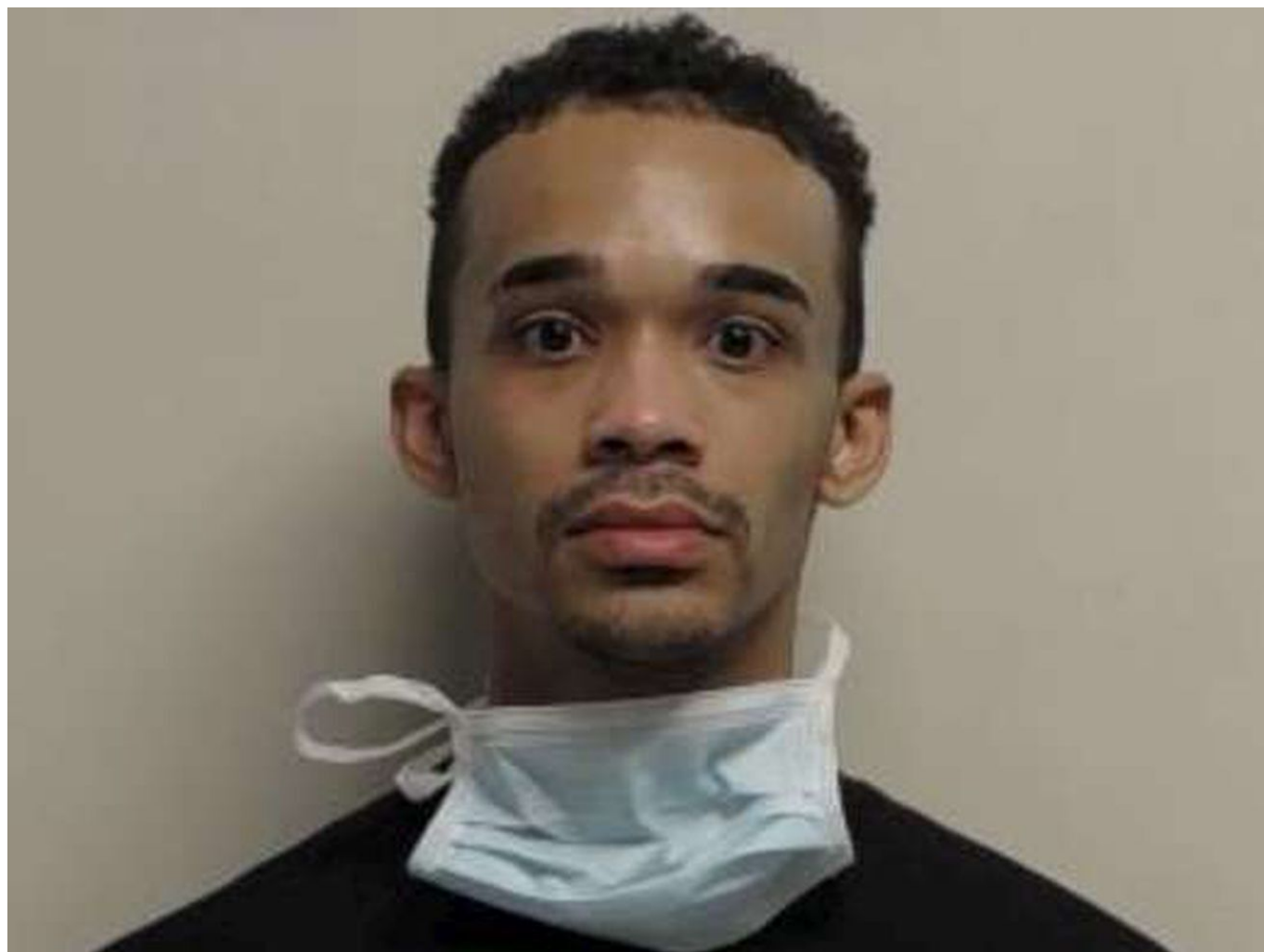
<https://www.washingtonexaminer.com/news/blm-activist-documente-d-capitol-siege>

Il a prétendu ridiculement qu'il était entré dans le Capitole pour « documenter » l'événement... En réalité, dans certaines vidéos, on l'entend encourager des Antifas à envahir le Capitole.

Il s'appelle John Sullivan, c'est le fondateur de « Insurgence USA », une organisation extrémiste de Noirs racistes anti-Blancs.

Il est inculpé pour sa participation à de violentes émeutes de BLM en juin 2020 dans l'Utah, lors desquelles il a attaqué des automobilistes et vandalisé leurs voitures...

En août 2020, il a participé aux émeutes de BLM à Washington, appelant à brûler la Maison-Blanche... Voici le sympathique visage de ce « supporter de Donald Trump ».



La crise covid a accéléré la remise en cause de nos libertés, avec les restrictions de nos libertés démocratiques les plus fondamentales : celle de respirer librement, de se déplacer, de consommer, de sortir le soir, d'aller au restaurant et dans les bistros, de pratiquer le sport, etc.

Certains, en France, à présent que Trump paraît définitivement battu (attendons le 20 janvier quand même) font semblant de s'indigner. Mais ce sont souvent les mêmes qui justifient, par des lois dites antiracistes, les poursuites judiciaires contre ceux qui pensent mal. Ce sont souvent les mêmes qui voulaient nous imposer la loi Avia, après la loi contre les *fakenews infox*. Ce sont eux qui exigeaient des réseaux sociaux davantage de censures contre la mouvance patriote.

<https://français.rt.com/international/82583-purge-censure-bannissement-donald-trump-twitter-fait-reagir-france>

Ceux qui réclament, comme Mélenchon et les gauchistes totalitaires, la censure de leurs adversaires politiques, voire la dissolution de Génération Identitaire, seront demain, quand ils ne serviront plus à rien, censurés à leur tour. Ils auraient dû le comprendre depuis la désormais célèbre perquisition contre Méluche et les siens.

Félicitons-nous que le formidable combattant qu'est Donald Trump ne baisse pas les bras, et se prépare à lancer son propre réseau social. Cela serait la meilleure nouvelle de l'année 2021... à moins qu'un miracle ne se produise d'ici le 20 janvier (une chance sur cent, mais elle existe).

<https://français.rt.com/international/82580-nous-ne-serons-pas-reduits-silence-donald-trump-blocage-autres-pistes>

Il n'y aura pas de liberté en France sans le retour d'une totale liberté d'expression, donc le bannissement des lois liberticides Pleven-Gayssot-Taubira, ni sans que d'autres réseaux sociaux, notamment le prochain de Donald Trump ou d'autres, ne concurrencent les censeurs staliniens des Gafa, qui devront être poursuivis et sévèrement condamnés par les lois, pour atteinte grave et partielle à la liberté d'expression.

Il n'en reste pas moins que l'hystérie et la haine des fascistes démocrates contre Donald Trump (les démocrates demandent sa destitution, et on exige du vice-président qu'il l'empêche d'accéder aux codes du nucléaire...) cacherait-elle, chez eux, une sourde inquiétude, et craindraient-ils un dernier coup de Donald Trump, qui pourrait compliquer la nomination de Biden, le 20 janvier ?

Lucette Jeanpierre